



## **COMMUNE DE PANISSIERES** **PROCES VERBAL REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de Conseil Municipal du 11 septembre 2017 à 20 h 30, en session ordinaire

Présidence de Monsieur Christian MOLLARD, Maire

Une convocation a été adressée à chaque conseiller municipal en date du 07/09/2017.

Présents : Mmes et MM MOLLARD Christian, TERRAILLON Régine, DUCREUX Anne, GUILLAUMOND Monique, GONZALEZ Éric, DUSSUD Grégory, MIOCHE Laurent, ROCHE Robert, DI QUINZIO Carole, DENIS Catherine, FAYE Sylvie, BEFORT Jean-Marc, PRAILE Anne, BOISSONNET Annick, JACQUEMOT Estelle, BERTALOTTO Frédérique, DUCHENE Colette, MERLE Jean-Michel, BONNET Philippe, ALLAIX Gilles, GRANJON Marc, BONNASSIEUX Bernard.

Absents excusés : SERAILLE Loïc.

Secrétaire de Séance : PRAILE Anne.

### **MPG/ 05 2017**

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer favorablement.

Le Procès-verbal de la réunion du 30/06/2017 est approuvé à l'unanimité.

Décisions prises par le Maire en vertu de la délégation du Conseil municipal (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) : sans objet.

### **1- Finance**

#### **A. Subvention au titre de l'acquisition d'un véhicule électrique attribuée par la Communauté de Communes de Forez-Est**

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte place les territoires au cœur de l'action Climat-Air-Énergie. Suite au travail mené par la Communauté de Communes des Collines du Matin depuis plusieurs années, une convention « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » a pu être conclue avec le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie. Cette convention est transférée à la Communauté de Communes Forez Est (CCFE) au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Au titre de la mobilité, différentes actions sont engagées :

- Une aide pour les particuliers :
  - Pour l'acquisition de vélo électrique
  - Pour l'acquisition de véhicule électrique
- Une signalétique des aires de Co voiturage
- Une aide à l'acquisition de véhicule électrique pour les communes

La commune de Panissières sollicite, auprès des services de la CCFE, l'aide financière proposée dans le cadre de ce dispositif pour l'acquisition d'un véhicule électrique de 10 713,99 €.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

- *Votants : 22*
- *Exprimés : 22*
- *Pour : 22*

## **B. Modification du tableau d'allocation des subventions aux associations 2017**

Le tableau d'allocation des subventions aux associations est amendé comme suit pour l'année 2017 :

<b>SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2017</b>	
CAP Foot	750,00 €
Nouvel Etrier panissierois-centre équestre	300,00 €
Philharmonie	2 000,00 €
La Pétanque	700,00 €
Sou des Ecoles	800,00 €
Ecole de musique	5450 €
- <i>Subvention de fonctionnement</i>	<i>4 500,00 €</i>
- <i>Evènement « Art en navette »</i>	<i>800,00 €</i>
- <i>concert « fête de la musique »</i>	<i>150 €</i>
Batterie Fanfare	600,00 €
Comité des fêtes	4 610,00 €
Maison des Jeunes	1 500,00 €
CAP Basket	400,00 €
AMRP (Moto Club)	500,00 €
OGEC Ecole Privée Jeanne d'Arc	22 291 €
- <i>Subvention de fonctionnement</i>	<i>20 301,27€</i>
- <i>Contrat enfance jeunesse</i>	<i>1990 €</i>
Etincelle	830,00 €
APEL – Ecole privée - Piscine	579€
<b>TOTAL article 6574 Budget communal 2017</b>	<b>41 310 €</b>

*Délibération adoptée à l'unanimité*

- *Votants : 22*
- *Exprimés : 22*
- *Pour : 22*

### C. Décision modificative du budget principal de la commune

Pour procéder aux ajustements du budget sur l'exercice 2017, les modifications comptables suivantes sont proposées :

- Suppression de la dépense inscrite en investissement d'un montant de 252 000 € pour le Boulevard des Sports et suppression de la recette d'investissement de 100 000 € au titre d'un versement de Fonds de concours prévisionnel de la CC Forez Est.
- Montant du Fonds de concours 2017 à verser (Dépense d'investissement) à la CC Forez-Est estimé à 71 100 €
- Recettes : taxe aménagement + 23 000€ (I) ; Taxes foncière et habitation + 5828€ (F) ; taxe droit mutation + 9000€ (F); annulation des recettes FPIC (32 000€) et dotation de solidarité (40000€) (F)
- Prise en compte de l'emprunt contracté en 2017 (300KE) : +1600€ paiement d'intérêts (F) et + 15 000€ (I) remboursement du capital
- Dépenses d'investissement supplémentaires au chapitre 21 : 31850 €
- Ajustement du montant de la Maitrise d'œuvre Rue de la République = - 4048€
- Régularisation d'écriture 2016 : inscription de l'EAGB d'un montant de 7675€ au 1323 et non au 1313 (étude non amortissable)

*Délibération adoptée à l'unanimité*

- *Votants : 22*
- *Exprimés : 22*
- *Pour : 22*

### D. Admission en non valeurs

Le Conseil municipal valide, en lien avec les services de la Trésorerie de Feurs, le non recouvrement d'un titre de 28,12€ dans le cadre de la régie relative aux concessions.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

- *Votants : 22*
- *Exprimés : 22*
- *Pour : 22*

### **2- Cession de l'ancienne caserne de la Gendarmerie, parcelle Section AR 264 pour 3125 m<sup>2</sup>, zone UC du Plan Local d'Urbanisme.**

M Le Maire rappelle aux conseillers municipaux la récente réimplantation des services de la gendarmerie hors du périmètre de la commune de Panissières. La collectivité souhaite céder le terrain et le bâti de l'ancienne caserne de gendarmerie situés en zone UC du Plan Local d'Urbanisme, parcelle Section AR 264 pour 3125 m<sup>2</sup>.

Situé en sortie de ville, route de Tarare, le site est implanté à flanc de colline avec une vue dégagée sur la campagne environnante. Le terrain dispose d'un accès principal au Nord sur une cour goudronnée close de murs, grilles et portail. Un accès piéton est possible par une rue en contre haut, au Sud.

Une surface plane est aménagée en parc et en aire de jeux (sur 1000 m2 environ).

Le bâtiment, de la fin des années 1980, se présente sur quatre niveaux en escalier épousant le nivelage du terrain. Il offre une partie basse composée de locaux techniques (dont un bureau d'accueil du public) et de caves, et 3 niveaux supérieurs composés de 4 logements type 4 et de 2 logements type 4 bis (disposant pour certains de terrasses ou balcons).

L'avis du Domaine a été sollicité et rendu le 21 juin 2017. L'estimation de la valeur vénale du bien s'élève à 590 000 € pour l'ensemble, hors coûts accessoires.

Toutefois, le Maire signale la possibilité laissée à la Commune de céder ce bien à un prix inférieur à sa valeur dès lors que deux conditions, fixées par la jurisprudence administrative, sont vérifiées :

- la cession doit poursuivre un motif d'intérêt général, dont le logement.
- la cession doit ensuite comporter des contreparties suffisantes pour justifier la différence entre le prix de vente et la valeur du bien cédé, c'est-à-dire qu'elle doit procurer à la personne publique des avantages effectifs, et ce au regard de l'ensemble des intérêts publics dont elle a la charge.

Dès lors, dans le respect des règles de droit public, la cession du bien ci-décrit pourrait se réaliser à l'attention de Bâtir et Loger pour la création de logements locatifs. Par ailleurs, au regard du deuxième critère énoncé, le Conseil municipal est invité à apprécier un prix de cession fixé à 350 000 €. Au regard de ce prix de cession, il sera laissé à Bâtir et Loger le soin d'œuvrer à une éventuelle réhabilitation induisant : des travaux d'aménagement, des travaux de mise aux normes et de réparations (notamment assainissement) ou également des coûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollutions des sols et aléas miniers.

#### **Le Conseil Municipal, à l'unanimité (22 pour) :**

- **Approuve** la cession du bâti et de la parcelle AR 264 pour un montant de 350 000 € hors frais d'établissement de l'acte authentique.
- **Autorise** M Le Maire à signer l'acte de cession, ainsi que toutes les pièces nécessaires à cette cession, et à procéder à cette vente par acte notarié.
- **Dit** que les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur
- **Dit** que les recettes seront inscrites au budget 2017 de la commune
- **Charge** Monsieur le Maire de la conservation de l'acte notarié de cession

### **3- Recours au Contrat d'apprentissage**

La Commune de Panissières souhaite bénéficier d'un contrat d'apprentissage dans le cadre des activités du Centre de Loisirs communal. Ce contrat, conclu avec la MFR de Montbrison, permet à la Directrice du Centre de Loisirs de disposer d'une formation pour obtention du BPJEPS « Loisirs tous publics ».

La formation, d'une durée de 2 ans, s'organise avec 960 heures en centre de formation et 2 270 heures en collectivité. Le coût de la formation est pris en charge via une subvention de la Région versée à la MFR.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

- *Votants : 22*
- *Exprimés : 22*
- *Pour : 22*

#### **4- Approbation du Règlement de la cantine scolaire et des tarifs des pénalités afférentes**

Monsieur le Maire présente le règlement intérieur de la cantine scolaire applicable aux familles utilisatrices du service au sein des écoles maternelle et primaire.

Le conseil municipal approuve ce règlement intérieur de la cantine scolaire qui entre en vigueur à la rentrée scolaire 2017/2018 et sera adressé à chaque famille.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

- *Votants : 22*
- *Exprimés : 22*
- *Pour : 22*

#### **5- Présentation du Rapport Annuel du Délégué et du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service pour le service assainissement communal**

Le Rapport Annuel du Délégué et le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service pour le service assainissement communal pour l'année 2016 sont présentés au Conseil. L'Adjointe déléguée à l'assainissement, Anne Ducreux, constate la conformité des bilans réalisés et donne les informations relatives au fonctionnement de la station d'Épuration Chez Barraud :

**Le prix de l'eau :**

<b>SERVICE A L'USAGER</b>	
D204.0 : Prix TTC du service d'assainissement collectif au m3 pour 120 m3 au 01/01/N+1 (€)	D204.0 : Prix TTC du service d'assainissement collectif au m3 pour 120 m3 au 01/01/N (€)
3,40 €	3,40€

**Les branchements :**

Nombre de branchements	2015	2016
<b>Total de la collectivité</b>	<b>1 181</b>	<b>1 192</b>

### Les volumes traités :

volumes assujettis à l'assainissement	2015	2016
<b>Total de la collectivité</b>	<b>84 481</b>	<b>70 126</b>

### L'évacuation des boues :

	Destination	2015	2016
Epuration Panissières - chez Barraud	Boues TE vers épandage	15,987	<b>30,282</b>

### Les opérations de renouvellement de matériels :

Station	Libellé équipement	Date intervention	Type d'intervention
Epuration Panissières - chez Barraud	Armoire électrique	11/05/2016	Préventif
Epuration Panissières - chez Barraud	Armoire électrique boues	14/06/2016	Curatif
Epuration Panissières - chez Barraud	Débitmètre de sortie	29/03/2016	Curatif
Epuration Panissières - chez Barraud	Pont racleur	06/01/2016	Curatif
Epuration Panissières - chez Barraud	Télésurveillance	15/06/2016	Préventif
Epuration Panissières - chez Barraud	Vis de dosage chaux	17/05/2016	Curatif

### Les principaux travaux réalisés sur le réseau :

La création réseau séparatif Boulevard des Sports.

### Les principaux travaux réalisés sur la station :

- Etude de faisabilité de création d'un bassin d'orage en entrée de STEP.
- Renouvellement de l'armoire électrique et de l'automate.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

- Votants : 22
- Exprimés : 22
- Pour : 22

## **6- Présentation de Rapport sur le Prix et la Qualité du Service du SIEMLY**

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable par le Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais (SIEMLY). Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Robert Roche présente les chiffres clés du rapport. Le prix de l'eau est de 3,13€/m<sup>3</sup>. La consommation moyenne constatée jusqu'à maintenant était de 120 m<sup>3</sup> par an pour un foyer de 4 personnes. Elle est actuellement à 98 m<sup>3</sup>.

Il y a environ 32 500 abonnés. Panissières est la 3<sup>e</sup> commune avec 1516 abonnés.

La qualité de l'eau est satisfaisante et fait l'objet de contrôles très réguliers.

Le Conseil municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2016 du SIEMLY.

## **7- Renouvellement de baux communaux**

Il est procédé au renouvellement des baux du logement de la poste (renouvellement pour 6 ans à compter du 01/10/2017), du garage n°2 de la poste et du logement de la Trésorerie (renouvellement pour 6 ans à compter du 01/09/2017).

## **8- Rapports des commissions.**

### **-Jeunesse – CCAS :**

La rentrée scolaire s'est bien déroulée. Les effectifs de la cantine scolaire sont en augmentation. Les nouvelles activités périscolaires ont débuté la semaine du 11 septembre.

Un Conseil municipal des enfants sera élu le 20/10/2017. Il concerne les enfants habitant Panissières et scolarisés en CE2, CM1 et CM2.

### **Sport – Communication**

La newsletter communale paraîtra à compter du 15 septembre.

Les 30 ans de l'association de la Pétanque, organisés le weekend end du 9 septembre, se sont bien déroulés.

Lors du Forum des associations du 2 septembre, il a été constaté la présence de nouvelles familles panissières.

### **-Bâtiment-Voirie**

Des travaux sont engagés pour finaliser l'aménagement du camping municipal. L'inauguration aura lieu en octobre.

### **- Finances - RH :**

Un travail pour reconduire le contrat relatif aux copieurs de la commune est engagé.

La prochaine réunion de la CLECT est fixée au 27 septembre 2017.

Une étude sur le coût global du Centre de Loisirs est réalisée par Annick Boissonnet et Anne Praile.

### **-Urbanisme – Culture et Patrimoine**

Le travail de maîtrise d'œuvre pour la requalification de la rue de la République est bien engagé ; différents scénarii d'aménagement sont à apprécier d'ici à mi-octobre.

La collectivité a appris la cession par adjudication de la maison AN 355. Le prix de 47 000€ annoncé ne présente pas un intérêt pour la commune.

Le Musée de la cravate et du textile propose des ateliers lors des Journées du Patrimoine dès 16 et 17 septembre.

La fête du livre se tiendra les 14 et 15 octobre 2017, sur la thématique de la gourmandise.

### **9- Questions diverses**

- **Foire de la St Loup** : Elle a lieu le 23 septembre. De 8h à 18h en centre-ville (de la place de la mairie, pour le marché hebdomadaire, jusqu'à la Place de la Liberté) des commerçants, artisans et exposants seront présents. Place de la Liberté, la fête foraine sera présente tout le weekend du 23 et 24 septembre 2017.
- **Déploiement de la fibre optique sur le territoire** :  
Réunion d'information des habitants programmée avec le SIEL le mercredi 25 octobre 2017, à 19h, à la salle d'animation de Panissières.
- **Solidarité à l'égard des îles antillaises françaises de Saint-Martin et Saint-Barthélemy** :  
Le Conseil municipal souhaite participer à la solidarité exprimée via l'Association des Maires de France avec une contribution de 200€ au bénéfice des îles antillaises françaises de Saint-Martin et Saint-Barthélemy, suite au passage de l'ouragan.

La séance est levée à 22h30.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est prévue le 16 octobre 2017.

Le Maire, Christian MOLLARD.

